

Chambray-lès-Tours, le 2 mars 2017

Objet
Identification électronique bovine

Références
N/Réf. : GM/PS17r0227
V/Réf. : /

PJ
/

Dossier suivi par
Guy MOLARD

Communiqué

Identification électronique bovine

Le Comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) a voté le report de l'obligation de bouclage électronique des veaux bovins au 1^{er} janvier 2018 (au lieu du 1^{er} juillet 2017).

Les textes officiels ne sont pas encore sortis et la décision n'est donc pas définitive ; mais dès à présent on peut considérer que cette date du 1^{er} janvier 2018 sera la date appliquée.

En conséquence, il reste possible pour les éleveurs bovins de commander des boucles conventionnelles (non-électroniques) jusqu'en fin d'année.

Les commandes de boucles de naissance (automatiques et manuelles), qui avaient été limitées ces dernières semaines, sont donc adaptées, avec des quantités permettant de couvrir une période allant jusqu'à fin 2017.

Pour permettre des bouclages électroniques dès le 1^{er} janvier 2018, les commandes devront passer systématiquement en électronique au plus tard début novembre 2017 (le temps de finir les stocks de boucles conventionnelles disponibles en élevage sur la fin de l'année).

Le passage en identification électronique reste possible dès maintenant en volontariat pour les éleveurs qui le souhaitent.

**Etablissement de
l'Élevage 28 - 37 - 41**

Siège social
38 rue Augustin Fresnel
BP 50139
37171 CHAMBRAY-LES-TOURS cedex

tél. : 02 47 48 37 74
fax : 02 47 48 20 15
ipg@alliance-elevage.fr

OIER
N° SIRET : 200 016 772 00010
Code APE : 0162Z
N° TVA intracommunautaire :
FR 83 200 016 772